

Non paiement d'une facture par mon repreneur

Par MicLhu, le 09/01/2016 à 00:14

Bonjour,

Je viens vers vous puisque j'ai vendu ma société (SASU) au mois de mai dernier. Cette dernière était sous licence de marque (franchise).

Afin que mon repreneur démarre l'activité avec un plein de produit (société de lavage automobile sans eau à domicile), j'ai donc passé une commande au franchiseur.

D'un commun accord (verbal) avec mon repreneur, nous avons décidé que cette facture était à sa charge (à l'entreprise plus précisément).

Pour ne rien vous cacher, le repreneur est un escrot. Il me doit toujours de l'argent sur la vente de l'entreprise que je ne reverrai jamais, ne paye même pas la redevance de franchise mensuelle ni même le comptable et le reste non plus d'ailleurs.

Bref, toujours est-il qu'aujourd'hui, le franchiseur revient vers moi pour me dire que cette facture n'est toujours pas réglée et que c'est donc m'à moi de le faire étant donné que je suis le commanditaire.

En réalité, je pense qu'il revient vers moi car il sait que cela m'atteint et que c'est pour lui un moyen de récupérer son dû.

Car pour moi je croyais que lorsque qu'on achète une entreprise, on l'achète avec son actif (portefeuille client en autre), mais aussi son passifs (dettes).

Merci d'avance pour votre aide, je suis perdue.